

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE**

## **SEANCE DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021**

Membres en exercice : 11

Membres présents : 09

L'an deux mil dix-vingt et un, le vendredi 10 décembre à 20h 30, sur convocation du 06 décembre, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames CHAUVEAU Laëtitia, ABBAMONTE Karine, Mme COCHEREAU Nathalie et Messieurs SERRE Frédéric, RIVET Laurent, HUARD Bastien, CAZÉ Alexis, M LEJARDS Romain

Absents excusés : BAND'HOU Pauline, M CHIVRACQ René pouvoir à M SERRE.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie COCHEREAU

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

M le maire demande l'autorisation de rattacher à l'ordre du jour le point suivant : signature avec la Direction Générale des Finances Publique du contrat de partenariat Vérification Sélective des Locaux.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Délibération concernant l'approbation du Transfert de Charge du 08 novembre 2021**

Monsieur le Maire informe que lors du Conseil Communautaire du 25 janvier 2021, il a été validé à la majorité pour une augmentation de la cotisation du SMAR (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir en Eure et Loir) de 0.70€ / habitant de la cotisation. Le 08 novembre 2021, la commission Transfert de Charge de la Communauté de Communes a donc revu les participations financières des communes. Pour la commune de Fruncé, la participation passe de 3 068.82€ à 3 249.82€ pour la section Vallées-Rivières. M le Maire informe aussi qu'il avait voté contre cette augmentation en argumentant que le syndicat ne fera aucuns travaux sur la commune puisque celle-ci est en amont du loir.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité, de voter contre cette augmentation de la cotisation du SMAR et de ce fait de ne pas approuver le transfert de charge du 08 novembre 2021.

M le Maire stipule que si la majorité des communes membres de la Communauté de Communes valide le transfert, automatiquement la commune de Fruncé aura à payer la somme de 3 249.82€ pour la section Vallées-Rivières.

### **Délibération vente de la parcelle n 40**

M le Maire fait part de son accord pour les conditions de vente de la parcelle 40, validée par le conseil en séance du 24 septembre 2021, à savoir

Prix de vente 24€/m<sup>2</sup>

Frais de bornage à la charge du bénéficiaire

Frais de notaire à la charge du bénéficiaire

M le Maire quitte la salle. M Serre prend la parole et demande au Conseil si la commune valide la vente et de choisir un représentant pour signer l'acte de vente chez le notaire.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil, à l'unanimité des présents, valide la vente de la parcelle n 40 aux conditions mentionnées ci-dessus et stipule que M Serre Frédéric, 1<sup>er</sup> adjoint, représentera la commune lors de cette vente. Il est donc autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

## **Demande de participation financière Ecole Sainte Marie**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu une demande de participation financière de l'école Sainte Marie de Courville sur Eure pour les 14 enfants qui suivent leurs scolarités dans leurs locaux.

M le Maire informe qu'il propose de ne pas répondre favorablement.

Mme Cochereau remarque que cela fait beaucoup d'enfants, M Serre informe que cela représente un quart des enfants scolarisés en maternelle-primaire. M Cazé demande pourquoi les enfants ne pourraient-ils pas s'inscrire dans les établissements scolaires du territoire de la Communauté de Communes ? Mme CHAUVEAU signale que c'est l'Education Nationale qui fixe la carte scolaire.

Après débat, le conseil passe au vote

Pour une participation : 0

Contre une participation : 7

Abstention : 2

La commune ne versera pas de subvention à l'école Ste Marie

## **Téléthon**

M le maire propose une subvention de 50€ pour le téléthon. Le conseil valide cette subvention à l'unanimité.

Mme Chauveau propose de se positionner pour une participation aux manifestations de 2022. Le conseil à l'unanimité décide de participer aux manifestations Téléthon 2022.

## **Participation FSL**

M le Maire informe que la commune a reçu une demande de financement du Fonds de Solidarité Logement du Conseil Départemental.

Après délibération, le conseil décide de ne pas abonder à ce fonds par 8 voix contre et 1 abstention.

## **Demande d'achat du bout de chemin rural n 47.**

M le maire donne lecture du courrier de M Lejards sollicitant l'achat du bout de chemin rural n 47. Ce chemin aboutit dans sa parcelle. M Lejards a déjà trouvé des dépôts sauvages. L'achat de ce bout de chemin lui permettrait de fermer ce passage. M le Maire demande que la commission Chemins se positionne sur cette demande. Une visite sur site sera programmée.

## **Travaux réseau d'eau**

Monsieur Serre informe que l'entreprise STGS n'a toujours pas pu poser les compteurs car ils n'ont pas les pièces. M Serre a demandé que les travaux commencent par la pose des vannes.

## **Signature avec la Direction Générale des Finances Publique du contrat de partenariat Vérification Sélective des Locaux.**

M le Maire informe que pour valider le travail de la commission des impôts directs concernant la revalorisation des bases de certains maisons classées en 7 catégories. Il convient de signer un contrat avec la DGFIP.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de passer ce contrat et autorise M le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **Informations et Questions diverses**

SIRTOM : M le Maire informe qu'à partir du 01 janvier 2022, tous les emballages peuvent être déposés dans le bac jaune. Une information sera distribuée à cet effet.

Aménagement Foncier : M le Maire informe que le reliquat laissé à la commune par le bureau de l'AFAPAF : Aménagement Foncier de Fruncé est d'environ 800€. Le devis pour 300 plans de haies est de 750€. En espèce

il faut 100 à 150 plans pour les communes de St Germain le Gaillard et Fruncé. Le conseil propose des arbres fruitiers pour le city parc en compléments des 150 plants de haies

Arbre de Noel : M le Maire informe que les dernières directives concernant la Covid 19 tendent vers une annulation des manifestations. L'Arbre de Noel de la commune étant le 19 décembre M le Maire demande l'avis des conseillers. Après débat le conseil arrête l'Arbre de Noel comme suit

- Maintien de la visite du Père Noel
- Maintien de la balade en calèche
- Annulation du gouter.

Collège : M le Maire donne lecture des réflexions des collégiens de Fruncé dans le cadre de l'éducation civique : Si j'étais Maire je ferais...  
Une réponse sera donnée au collège.

Antenne téléphonique Mme Cochereau demande si la commune a des nouvelles concernant la construction d'une antenne au château d'eau. La réponse est non, apparemment les opérateurs ne se sont pas positionnés.

M Lejards : un administré de La Heuze souhaite savoir si le chemin rural peut être interdit à la circulation, apparemment il y aurait du passage la nuit. Le conseil signale que si passage il y a, un panneau sens interdit ne changerait rien et il est difficile d'interdire un chemin rural.

Mme Chauveau souhaite poser une date pour la désinstallation des décorations de Noël. Après discussion le démontage sera le 15 janvier à 14h.

Boite à Pains : M le Maire informe que M Paoletti pense retirer la Boite a Pains pour faute de rentabilité.

M Rivet signale que M Benoit informe que la rue de Rianne est très abimée.

M Rivet demande aussi ou en est l'installation de l'abris bus pour le collège. M le Maire informe qu'il avait oublié.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 22h39

Le Maire

La Secrétaire

Les Elus